

Lannion, le 19/04/17

Dépôts de déchets sauvages

Lannion-Trégor Communauté procède sur l'ensemble de son territoire à la collecte des déchets ménagers selon une fréquence adaptée aux besoins des habitants, pour la plupart en bacs individuels en porte-à-porte. LTC également mis en place un service de collecte d'encombrants sur simple demande, en appelant la plateforme relations usagers de LTC au 02.96.05.55.55. Enfin, LTC propose un réseau de 12 déchèteries (à Perros-Guirec, Trébeurden, Trégastel, Pleumeur-Bodou, Lannion - Buhulien, Louannec, Ploumilliau, Ploubezre, Le Vieux-Marché, Plounévez-Moëdec, Minihy-Tréguier et Pleumeur-Gautier) et un éco-relais (à Lannion - Pégase), ouverts à tous les habitants, répartis sur l'ensemble du territoire.

Ces services ont été complétés le 3 avril dernier par l'ouverture de l'objèterie, déchèterie de nouvelle génération, sur la zone d'activités de Buhulien à Lannion. Cette nouvelle déchèterie est ouverte du lundi au samedi (9h à 19h) et le dimanche matin (9h à 12h) et accueille tous les flux de déchets des habitants du territoire, dans le but de leur donner une seconde vie en les valorisant comme objets ou comme une ressource (matériaux ou énergie). L'ancienne déchèterie de Lannion (route du Faou), qui a été transformée en éco-relais, reste ouverte du lundi au vendredi (14h à 18h) et le samedi (10h à 12h et 13h30 à 18h30) et ne peut recevoir que des déchets verts, les emballages et le verre.

Dépôts sauvages : une mauvaise habitude à éradiquer

Depuis la transformation de l'ancienne déchèterie de Lannion en éco-relais le 3 avril dernier, Lannion-Trégor Communauté et la Ville de Lannion ont constaté des faits d'incivilité inacceptables : des dépôts sauvages ont été repérés à plusieurs reprises dans la rue qui mène à cet éco-relais. Matelas, souches et déchets divers, voilà ce que l'on a pu trouver dans cette rue à plusieurs reprises.

Il convient de rappeler à tous qu'il est interdit de déposer ces encombrants dans la rue ou sur des terrains privés, en dehors des déchèteries spécialement prévues à cet effet. Ces dépôts sauvages sont lourds de conséquences : en plus de donner à tous le sentiment d'une ville sale, ils coûtent cher à la collectivité. Lannion-Trégor Communauté en appelle donc au civisme de chacun pour ne pas effectuer de dépôt sauvage dans les rues et pour déposer ces encombrants et ces déchets dans une des 13 déchèteries communautaires.

En outre, ces dépôts sauvages sont passibles d'amendes d'un montant jusqu'à 1 500 € (au titre des articles R.635.8 et 131.13 du Code Pénal) et pouvant aller jusqu'à 3000 € en cas de récidive.

Les responsables de dépôts sauvages sont tenus d'en assurer l'évacuation, conformément aux dispositions de l'article L. 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article L. 541-3 du Code de l'Environnement. En cas de refus, Lannion-Trégor Communauté peut faire procéder à l'élimination des déchets, aux frais du responsable. Ces dépôts sauvages étant également de nature à porter atteinte à la signalisation routière et à entraver la circulation, ils sont passibles de 4 500 € d'amende, de 2 ans d'emprisonnement et du retrait de 6 points sur le permis de conduire.

**Pour plus de renseignements, contactez la plateforme relations usagers de LTC :
02.96.05.55.55 ou info-usagers@lannion-tregor.com**

Contact presse :

Anne-Laure LAMANDE - Lannion-Trégor Communauté (02 96 05 55 50)